



## Rapport de la commission de gestion

La Commission de Gestion, composée de Messieurs Cyril Cachin, Damien Gfeller et Patrick Aerny s'est réunie le 15 novembre, pour étudier le **préavis municipal n° 016/2021, concernant un crédit d'investissement de 250'000.- pour les Petites Fauconnières**

La Municipalité a délégué Messieurs André Cachin et Olivier Schulé, que nous remercions pour les informations fournies.

*La Commission de Gestion relève les points suivants :*

- Depuis de nombreuses années l'entretien de ce patrimoine se fait sur la base de réparations urgentes. Force est de constater que les 3 bâtiments concernés sont dans un état discutable. Au bilan, ces bâtiments sont complètement amortis. Autre élément à prendre en compte, l'ancien gérant est parti.  
Pour argumenter en faveur de ce préavis notre syndic a utilisé l'expression « tirer un trait et répartir dans du concret » et c'est bien l'opportunité qui nous est proposée en fonction des éléments précités.
- Ce crédit devra nous permettre d'assainir les 3 bâtiments, dans un équilibre financier intéressant puisque les montants de location seront revus à la hausse et compte tenu de taux hypothécaire très bas actuellement, un reliquat sera dégagé chaque année pour les travaux imprévus.
- Sous l'équivalent d'un compte d'exploitation, un suivi des frais d'exploitation sur les prochaines années, normalement jusqu'au remboursement de l'emprunt, sera assuré par l'administration communale afin de ne pas se contenter d'une vue annuelle mais d'un suivi de l'engagement dans le temps.
- La liste des travaux prévus est déjà clairement définie, les crédits seront utilisés spécifiquement pour ces travaux, au plus juste. Les 250'000.- fr représentent un seuil maximum.
- Globalement la Commission estime le risque financier faible et le timing tout à fait opportun pour revaloriser ce patrimoine. C'est à notre avis un beau projet.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil d'approuver le préavis dans les termes suivants :

Art 1: accorder à la Municipalité les crédits d'investissement pour les montants suivants :

Art 1a : Travaux pour le bâtiment des Petites Fauconnières pour un montant de 155'000.- TTC

Art 1b : Travaux pour le chalet de la Pervenche pour un montant de 54'000.- TTC

Art 1c : Travaux pour le chalet de la Violette pour un montant de 41'000.- TTC

Art 2 : de financer ces travaux au moyen de l'emprunt

Art 3 : de l'amortir linéairement sur une durée de 20 ans

Orges, le 24 juin 2021

Le rapporteur : Patrick Aerny

Signature des membres de la Commission de gestion :

Patrick Aerny



Damien Gfeller



Cyril Cachin

